

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane et BOINNARD MORALLET Laurence
- Mrs : MORAND Jean-Claude, COURRIER Fabien, ROSSET Mickaël, BAUD Jérôme, VAUTHAY Michael et VULLIEZ Christian.

Absent excusé :

- Mr MENOUD Florian
- Mr VULLIEZ Christian en retard

Pouvoirs :

Mr MENOUD Florian donne pouvoir à Mr VAUTHAY Michael

La séance est ouverte à 20h00. Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de Seytroux.

Une personne assiste à la séance ; une place lui est attribuée.

Mr le maire présente au conseil municipal le compte rendu du 11 août 2025. Le conseil municipal approuve ce compte rendu à l'unanimité.

Mr ROSSET Mickael est nommé secrétaire de la séance.

Ordre du jour :

- Délibération RPQS Eau
- Délibération RPQS Assainissement
- Délibération bouclage réseau eau entre école et les Girods
- Délibération vente de coupes (ONF)
- Délibération compte à terme
- Délibération mutuelle-prévoyance
- Délibérations modificatives budgétaires
- Point sur la rentrée scolaire
- Point sur la voirie
- Urbanisme
- Questions diverses.

1. Délibération RPQS assainissement

Mr le maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024. Le conseil municipal délibère et approuve le rapport à l'unanimité.

2. Délibération RPQS eau

Mr VULLIEZ Christian intègre la séance à 20h25

Mr le maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024. Le conseil municipal délibère et approuve le rapport à l'unanimité.

3. Délibération bouclage réseau d'eau entre l'école et les Girods

M. le Maire rappelle que le réseau d'eau potable au niveau des hameaux des Rossets, d'Ombre et des Girods a des pressions importantes ce qui engendre des casses sur les branchements privés. Actuellement nous ne pouvons pas descendre la pression car le village de Saint Martin est alimenté par ce même réseau.

Ce désordre pourrait se résoudre par la pose d'un réducteur de pression au pont Molliet pour soulager les branchements privés des hameaux des Rossets, d'Ombre et Les Girods et par un bouclage du réseau d'eau potable de l'école aux Girods.

Cela permettrait une réduction de pression aux hameaux des Rossets, d'Ombre et des Girods tout en gardant la pression nécessaire pour les habitants et la défense incendie de Saint Martin.

L'ensemble des travaux et honoraires est estimé par la SELARL DAVIET-BISSON à un montant de : 95 000 €.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité les démarches relatives aux études et aux demandes de subventions à l'Agence de l'Eau et au Département de la Haute-Savoie.

4. Délibération vente de coupe (ONF)

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en **2026** en forêt communale relevant du Régime Forestier. Le volume concerné est de 308 m³.

Le conseil municipal délibère et donne à l'unanimité pouvoir à Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

5. Délibération comptes à terme

Mr le maire propose la délibération pour un placement de 60 000 € provenant de la vente de bois sur une durée de 11 mois.

Le conseil municipal décide de souscrire à ce titre un compte à terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date d'ouverture (date d'effet du placement)	1 ^{er} Octobre 2025
Montant du placement en euros (en chiffres et en lettres)	60 000 €uros. Soixante mille €uros
Durée du placement (en mois)	11 mois
Taux d'intérêt (en %)	1.94 %
Taux actuariel (en %) (Pour information)	1.97 %
Intérêts imposables	☐ OUI ☒ NON

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de placer ce fonds selon les modalités exposées.

6. Délibération mutuelles prévoyance

Une délibération est à proposer au Centre De Gestion et sera officialisée ultérieurement. A partir du 1^{er} janvier 2026, la collectivité aura l'obligation de participer à la complémentaire santé de ses salariés. Le montant de cette participation sera au minimum de 15 € par mois et par salarié. Mr le maire propose une participation à hauteur de 20 €. Il en sera de même pour la complémentaire prévoyance. Le montant de cette participation sera de 7 € minimum par mois et par salarié. Mr le maire propose une participation de 10€. Le conseil municipal valide ces deux propositions.

7. Délibérations modificatives budgétaires

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Solde d'exécution section investissement		101 675.16 €
TOTAL D 001 : Solde exécution invest. reporté		101 675.16 €
D 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	101 675.16 €	
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	101 675.16 €	
R 001 : Solde d'exécution section investissement	101 675.16 €	
TOTAL R 001 : Solde exécution invest. reporté	101 675.16 €	
R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés		101 675.16 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves		101 675.16 €

Le conseil municipal délibère et approuve la décision modificative budgétaire n°1 à l'unanimité.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10226 : Taxe d'aménagement		28 055.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves		28 055.00 €
D 2315-122 : MISE VALEUR PATRIMOINE CULTUREL	28 055.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	28 055.00 €	

Le conseil municipal délibère et approuve la décision modificative budgétaire n°2 à l'unanimité.

Pour la délibération qui suit, concernant la multi-service, Mr le maire explique que le début d'amortissement des travaux inscrits au budget, commence l'année de sa réalisation. (Nomenclature M57)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615228 : Entretien, réparations autres bâtiments	278.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	278.00 €	
D 6811 : Dot. amort. immos incorporelles		278.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		278.00 €
D 2158-201 : MAISON MULTISERVICES		278.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		278.00 €
R 281352 : Bâtiments privés		278.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		278.00 €

Le conseil municipal délibère et approuve la décision modificative budgétaire n°1-Multi-service à l'unanimité.

Mr le maire expose le système actuel de facturation de l'électricité de la chaudière vis-à-vis du Kern. Cette somme était jusqu'à maintenant déduite des charges pour le Kern. Aujourd'hui, le service des impôts nous impose de payer l'électricité en émettant un titre.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615228 : Entretien, réparations autres bâtiments	4 780.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 780.00 €	
D 65888 : Autres		4 780.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		4 780.00 €

Le conseil municipal délibère et approuve la décision modificative budgétaire n°2-Multi-service à l'unanimité.

8. Urbanisme

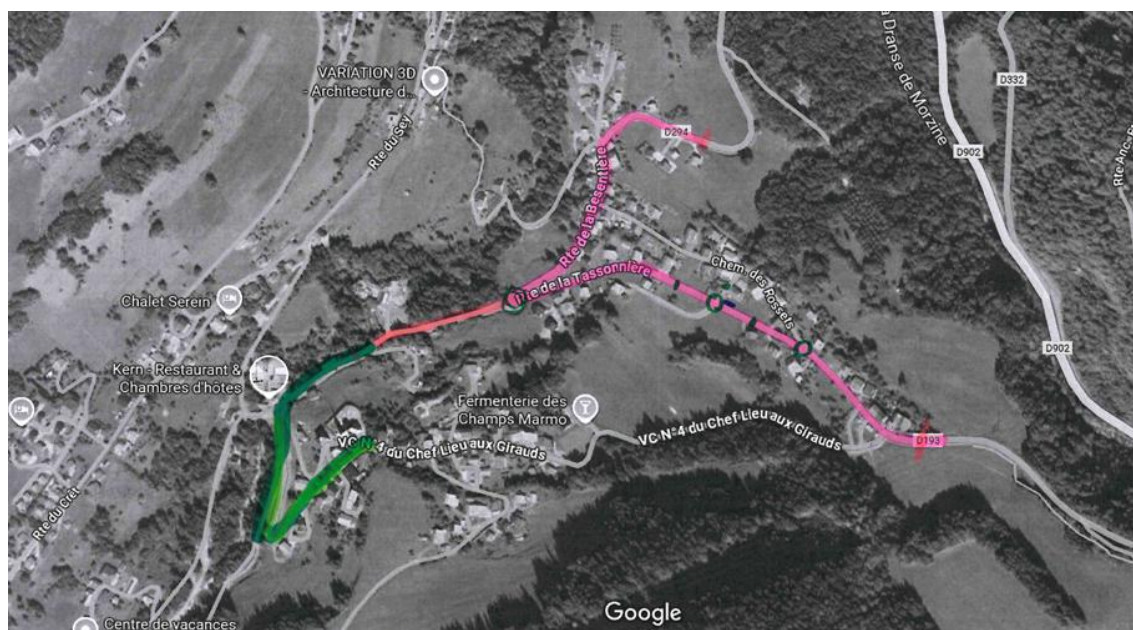
Une réunion a eu lieu le 11 août ; à cette date ont été instruits 1 CUa, 1CUB, 1 DP et 1 PA.

9. Point sur la rentrée scolaire

L'école de Seytroux compte 74 enfants pour cette nouvelle rentrée scolaire. Mme Marlène LEROY a pris la direction de l'école. La nouvelle équipe est constituée de 3 institutrices. Une nouvelle agente a également rejoint notre école. Elle travaille pour la commune en complément de son travail principal à la commune de la Vernaz. Sylvie BOYAT fait l'annonce comme quoi cette agente est à la recherche d'un logement. L'effectif enseignant, périscolaire et technique se trouve au complet.

10. Point sur la voirie

Des administrés se sont plaints concernant la vitesse excessive sur la route de la Tassonnère. Cette route est départementale et il est donc impossible pour la municipalité de l'aménager afin de limiter la vitesse. Mr le maire propose d'étudier la possibilité de classer deux sections de route en agglomération sur les axes de la Tassonnère et de la Besentière (en rose sur la photo ci-dessous).



Ce classement deviendrait, pour la commune, une charge supplémentaire notamment d'entretien, de fauchage et de réparation des murs. Le coût devra être estimé avant de prendre cette décision en accord avec le département.

Laurence BOINNARD MORALLET fait remarquer que la vitesse est également excessive au niveau du sentier coupant la route sur la section du Clos Rosset. Mr le maire répond qu'un signalement a été effectué auprès du Département et que des démarches et des réflexions ont lieu pour acquérir des terrains afin de déplacer l'intersection côté Saint Jean. Les démarches ont été entreprises particulièrement auprès de Mr SCALWAY.

Le conseil municipal décide que la commission voirie prendra en compte ces questions de sécurité en liaison avec le département et étudie les options d'aménagement incluant la mobilité piétonne.

11. Informations diverses

Mme IMMER a contacté Mr le maire pour un projet de ferme pédagogique à Saint Martin. Elle propose de transmettre le bâtiment concerné à la commune pour financer et mener le projet. Le conseil municipal n'est pas favorable pour prendre à sa charge ce projet.

La montagne de Belle Plagne a donné un avis favorable à la proposition faite par la commune pour la vente de parcelles.

Le repas des anciens aura lieu le 8 novembre au restaurant la Covagne au col du Corbier.

Point sur Octobre Rose (11 Octobre 2025) :

- L'événement débutera à 14h00. 5€ seront demandés pour l'ensemble des animations. Une marche sera organisée avec une accompagnatrice en montagne.
- Des stands seront mis en place dans la salle des fêtes :
 - Vente de gâteaux par l'APE
 - Buvette tenue par le Foyer Rural.
- Au retour de la marche, la danse country fera une démonstration et une initiation.
- A 17h00, Mr le docteur SALVAT intervient pour réaliser une conférence et un stand sera organisé par le comité de dépistage pour sensibiliser aux palpations.
- A 18h00, un apéritif sera organisé par le Foyer Rural et l'animation musicale sera assurée par Mr BOINNARD Daniel.
- Les enfants des écoles de la vallée seront impliqués.

La séance est clôturée à 22h20.